



COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Présents : TORLOTING Michel

BRIOUX Dominique

SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle

DONVAL Denis

GAILLOT Emilie

POTIER Christophe

SCHURCH Christophe

MULLER Hervé

LOUIS Aurélie

APPERT Ségolène

DAUBENFELD Nadine

PIERRE Sébastien

CLEVER Nathalie

GRANDPIERRE Marie-France

**Premiers points abordés (1,2 et 3) : COMPTE DE GESTION/ COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT:**

Monsieur BRIOUX, 1<sup>er</sup> Adjoint présente le contenu du budget 2024 :

- charges de fonctionnement
- recettes de fonctionnement
- dépenses investissement
- recettes investissement
- point emprunts
- point subvention

Après avoir répondu aux diverses questions posées par les membres du Conseil, le Conseil Municipal délibère et vote pour à l'unanimité pour l'approbation du Compte de Gestion, du Compte Administratif et de l'affectation du Résultat. Le vote a eu lieu sans la présence de Monsieur le Maire.

**4<sup>ème</sup> point : TRAVAUX RENOVATION THERMIQUE :**

Résultat appel d'offres.

Monsieur le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint présentent au Conseil Municipal la liste des entreprises retenues suite à l'appel d'offre.

Après avoir répondu et expliqué les raisons des choix de ces entreprises le Conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Liste des entreprises retenues :

- Lot 1 : Couvertures : Entreprise HEMLOCK : 8 721.50 € HT
- Lot 2 : Menuiserie extérieure : Entreprise ALBRAND SAS : 99 649€ HT
- Lot 3 : Façade Isolation : Entreprise PFF Façade : 143 077€ HT
- Lot 4 : Electricité : Entreprise KAUFFMANN : 28 717.08€ HT + PSE 7 689.93€ HT
- Lot 5 : Chauffage Ventilation : Entreprise ZACHA 57 : 13 679.50€ HT
- Lot 6 : Cloisons-Doublages-Faux Plafonds : Entreprise CI Plâtrerie : 53 175,35€ HT
- Lot 7 : Gros-œuvre : Entreprise Déco Slim : 7 715€ HT

TOTAL : 511 622.40€ HT

Mr BRIOUX, 1<sup>er</sup> Adjoint, précise que l'estimation de l'architecte Mr FORTIN était de 597 424€.

**5<sup>ème</sup> point : LOCATION CELLULE MEDICALE :**

Comme annoncé au Conseil Municipal précédent, la cellule médicale encore disponible, sera louée à Sophie HUET, ostéopathe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

La signature du bail est prévue le 25 mars 2025 en mairie aux mêmes conditions que la locataire du t d'orthophonie.

Loyer de 600 euros + 50 € de charges.

**6<sup>ème</sup> point : TARIF REGIE :**

Le Maire explique au Conseil municipal la nécessité d'instaurer une régie au niveau de la Mairie concernant la bibliothèque municipale, les photocopies demandées pour les habitants ( hors associations ) , la casse vaisselle ainsi que la reproduction des clés en cas de pertes pour la location de la salle des fêtes et la location de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'instauration d'une régie municipale.

**7<sup>ème</sup> point : SUPPRESSION DE POSTE :**

Explication de Monsieur le Maire :

Suite à l'avancement de grade de Mme FERREIRA Sylvie, son ancien poste d'Adjoint Technique Territorial est supprimé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette suppression de poste.

8<sup>ème</sup> point : LITIGE MURPROTEC :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur cette affaire.

Le règlement de la facture Murprotec concernant des travaux de traitement contre l'humidité des murs de l'Eglise et de la Mairie a été détourné suite à un RIB frauduleux en juillet 2022.

Cette facture était d'un montant de 50 000 euros.

Deux plaintes ont été déposées en gendarmerie par Monsieur le Maire de la commune et par un représentant de la trésorerie de Montigny-Lès-Metz. Par l'intermédiaire de la trésorerie, une somme de 33 908 euros a pu être récupérée.

Suite à ce litige, la Chambre Régionale de Compte nous demande d'inscrire une dépense obligatoire d'un montant de 16 902.91 euros au budget primitif de 2025.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et décide à l'unanimité de provisionner une somme de 16 092.91 euros au budget primitif 2025.

9<sup>ème</sup> point : ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint informent le Conseil Municipal sur les dernières estimations de coût supplémentaires des travaux de l'accueil périscolaire suite à notre demande de modification agencement intérieur.

Montant des marchés : 865 480.38 euros HT soit un coût supplémentaire de 98 115.27 euros HT.

Le Maire explique la nécessité de ces modifications pour assurer des conditions d'accueil et de travail satisfaisantes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce montant de Marché.

10<sup>ème</sup> point : APPROBATION FOND DE CONCOURS EUROMETROPOLE DE METZ :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'attribution des fonds de concours a rendu un avis positif pour un montant de 80 000 euros concernant le projet de Rénovation Thermique de l'école de Gravelotte.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint informe le Conseil Municipal sur le nouveau plan de financement qui en découle.

Coût de Travaux avec PSE : 511 622 € HT

Maitrise d'œuvre Contrôle Sécurité et Technique : 76 378 € HT

Total : 588 000 € HT

Total subventions : 451 557 €

Fond propre : 137 311 €

11<sup>ème</sup> point : DIVERS :

- Le 1<sup>er</sup> Adjoint informe le Conseil Municipal sur le nouveau plan de Financement Travaux Agrandissement Périscolaire à jour suite aux coûts supplémentaires pour les modifications de travaux

Travaux HT : 865 480 €

Total avec frais annexes : 1 047 880 €

Subventions : 693 000 €

Charges communes : 354 880 €

Le financement de la charge communale se fera par l'intermédiaire d'un prêt à prévoir sur le budget 2025.

- Le 1<sup>er</sup> Adjoint présente un devis de la Société DR Electricité concernant la mise en place d'un système de limiteur acoustique pour la salle des fêtes pour un montant de 4 152 € TTC.

Le Conseil Municipal trouve ce système intéressant et efficace. Le 1<sup>er</sup> Adjoint précise que le système est modulable (par exemple, détecteur ouverture de portes).

Le Conseil Municipal demande toutefois à proposer 2 autres devis pour comparaison et être en règle avec la procédure. Le 1<sup>er</sup> Adjoint s'engage à demander deux autres devis.

- ALGECO :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de discuter des possibilités d'utilisation de l'Algéco situé sur la place de l'Eglise qui va devoir être retiré suite aux travaux de l'Accueil Périscolaire et de la Rénovation Thermique.

Mr BRIOUX, 1<sup>er</sup> Adjoint prend la parole : « L'année précédente il avait été proposé par le Conseil Municipal d'installer l'Algéco au Stade de foot. Mais, maintenant, en qualité de Vice-Président du Club Entente Gravelotte-Vernéville et 1<sup>er</sup> Adjoint, je ne suis plus favorable à placer cet algéco au stade pour plusieurs raisons :

- nous n'en avons pas l'utilité primordiale car depuis la fusion, il y a déjà moins de matchs qui se déroule à Gravelotte.

- Nous n'avons pas d'équipe de jeunes sur le site.

- Le stade est très isolé, l'Algéco serait certainement vite dégradé.

- A notre époque, les clubs de foot dans les petites communes sont difficilement viables sur la durée, d'ailleurs sur Gravelotte, on est de moins en moins nombreux pour s'occuper du terrain et des équipes. En qualité de responsable du Club, de je ne souhaite pas faire dépenser de l'argent à la commune pour l'installation de l'Algéco qui nécessite la création d'une dalle ou plots, le sécuriser et raccorder en électricité. »

Mais en échange le 1<sup>er</sup> Adjoint demande à ce que l'on puisse entreprendre des travaux d'agrandissement du local actuel. En accord avec la Mairie, ces travaux pourraient être réalisés en interne, avec les ouvriers communaux.

Monsieur le Maire est d'accord sur le principe, (c'est d'ailleurs) ce qui avait été convenu.

La possibilité d'installer l'Algéco sur le terrain situé entre le cimetière et la maison JOSCHT n'est pas retenue.

Après ces divers échanges, le Conseil Municipal décide de vendre cet algéco. Il faut se renseigner sur le prix de vente possible, avec démontage ou pas ? A suivre.

- Cyrielle Sornette

Propositions Nom pour l'Ecole et Bâtiment ancien Musée

Ecole : -le petit Gravelo (Madame FAIDHERBE)

-les petits Gravelos (Madame FAIDHERBE)

-les hirondelles (Madame GAOUA)

Ancien Musée : - Espace Auguste Escoffier (Nadine Daubenfeld)

- Espace des Alouettes (Emilie Gaillot)

- Espace Badinguet (Denis Donval)

- Aurélie Louis

Repas Conseil le 04/04/2025

14 personnes volontaires : Réserveation sera faite par Aurélie.

- Dominique BRIOUX

Il faut programmer la date du prochain Conseil (budget 2025) car la salle du Conseil n'est pas disponible du 7 au 14 avril suite à l'Exposition Playmobil.

Décision unanime de prévoir un Conseil municipal le jeudi 24 avril 2025 à 20h.

Nadine DAUBENFELD sera absente.

